



**Procès-verbal de la réunion du comité local d'examen du projet (LPAC) :  
« Activités habilitantes pour la préparation de la 4<sup>ème</sup> Communication Nationale et  
du 2<sup>ème</sup> Rapport Biennal Actualisé du Maroc à la Convention Cadre des Nations  
Unies sur les Changements Climatiques »**

Date de la réunion du LPAC	Heure de début	Heure de fin	Lieu de la réunion
Vendredi 23 septembre 2016	15h00	16h45	PNUD Rabat

Nom du président du LPAC	Yassir BENABDALLAOUI
Titre	Représentant Résident Assistant Programme
Institution	Programme des Nations Unies pour le Développement
Signature	

Nom du co-président du LPAC	Rachid TAHIRI
Titre	Chef de Service du Changement Climatique à la Direction du Changement Climatique, de la Diversité Biologique et de l'Economie Verte
Institution	Ministère Délégué Chargé de l'Environnement
Signature	

Est-ce que tous les participants du LPAC ont reçu le document de projet pour évaluation avant la réunion et suffisamment tôt ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Remarques	Les invitations à participer à la réunion de LPAC ainsi que le document de projet ont été transmis aux participants par e-mail le 19 septembre 2016.

Pays	Maroc
Titre du projet (complet)	Activités habilitantes pour la préparation de la 4 <sup>ème</sup> Communication Nationale et du 2 <sup>ème</sup> Rapport Biennal Actualisé du Maroc à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
Remarques sur le processus d'approbation, le cas échéant	N/A

Résultat attendu de l'UNDAF 2012 – 2016	<b>Effet 5</b> : Les principes de la "Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable" sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités pour l'environnement, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et pour les populations les plus vulnérables avec une attention particulière au genre.
Résultat attendu de l'UNDAF 2017 – 2021 (en cours d'élaboration)	<b>Effet 2</b> : Les politiques publiques et les stratégies nationales relatives au développement industriel, à l'environnement et à la planification spatiale intègrent les principes de développement durable et de la croissance économique inclusive.
Résultat attendu du Plan	<b>Effet 1</b> : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités de production qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<b>stratégique du PNUD 2014 – 2017</b>	<b>Produit 1.4</b> : Des actions intensifiées en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci dans tous les secteurs, font l'objet d'un financement et sont mises en œuvre
<b>Contribution à la Stratégie Genre du PNUD</b>	L'aspect du genre sera pris en compte systématiquement, en particulier lors de l'analyse de la vulnérabilité du Maroc et l'identification des mesures d'adaptation les plus appropriées. Cela consistera en une analyse approfondie des vulnérabilités par catégories en tenant compte de l'âge et du sexe principalement. La dimension de genre sera prise en compte dans le processus de suivi du projet à travers la parité dans la composition des membres du Comité interministériel de suivi, l'équipe en charge de la réalisation des inventaires et les bénéficiaires du renforcement des capacités et des programmes de sensibilisation.

<b>Période du projet</b>	2016 - 2020	<b>Montant total des ressources nécessaires (budget total du projet) :</b>	<b>USD 952,000</b>
<b>Atlas Award ID</b>	00097041	<b>Montant total des ressources gérées à travers le PNUD</b>	USD 852,000
<b>Atlas Project ID</b>	00100900	▪ Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF)	USD 852,000
<b>Date de début du projet</b>	Novembre 2016	<b>Montant total des ressources en financement parallèle</b>	USD 100,000
<b>Date de fin prévue pour le projet</b>	Octobre 2020	▪ Gouvernement	USD 100,000
<b>Modalités de gestion proposées</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NIM		

<b>Partenaire de mise en œuvre</b>	Ministère Délégué Chargé de l'Environnement
------------------------------------	---

<b>Participation de l'entité de mise en œuvre ou des partenaires responsables</b>		
Est-ce que des entités autres que l'entité d'exécution/le partenaire de mise en œuvre national participeront au projet ? Voir la liste de parties prenantes		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Oui, lesquelles et à quelles fins ?	<input checked="" type="checkbox"/> Administrations <input type="checkbox"/> ONG <input type="checkbox"/> Université/Centre d'excellence <input type="checkbox"/> Autre :	Autres ministères et institutions, en particulier : Département de l'Énergie, Département de l'Eau, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Intérieur, Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Ministère de la Santé, Ministère du Tourisme : fournir les données d'activité, participer à l'élaboration des inventaires des émissions et rapporter sur les stratégies de développement sectoriel, prendre part aux activités de renforcement des capacités
	<input checked="" type="checkbox"/> Administration <input type="checkbox"/> ONG <input type="checkbox"/> Université/Centre de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Autre :	Haut-Commissariat au Plan, principales entreprises industrielles (OCP, RAM, COSUMAR, etc.) et associations professionnelles (APC, APIC, etc.) : fournir les données nécessaires aux inventaires et l'information relative à leurs efforts de réduction d'émissions
	<input type="checkbox"/> Administration <input checked="" type="checkbox"/> ONG <input type="checkbox"/> Université/Centre de recherche <input type="checkbox"/> Autre :	Société civile et ONGs : améliorer la communication sur les impacts des changements climatiques, promouvoir des

		initiatives et projets innovants d'atténuation et d'adaptation
	<input type="checkbox"/> Administration <input type="checkbox"/> ONG <input checked="" type="checkbox"/> Université/Centre de recherche <input type="checkbox"/> Autre :	Secteur scientifique et de la recherche : promouvoir l'innovation et la recherche scientifique
La présélection de ces partenaires est-elle conforme aux procédures du PNUD et a-t-elle été dûment approuvée par le LPAC ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Recommandations générales et spécifiques du LPAC

Le document de projet a été approuvé pour signature par le PNUD et le Gouvernement du Maroc. Ci-dessous, figurent les éléments de la discussion ayant caractérisé la réunion du comité local d'examen du présent projet.

- **Mots d'ouverture**

M. Yassir BENABDALLAOUI, Conseiller Programme au PNUD, a introduit la réunion en rappelant l'objectif du comité local d'examen du projet (LPAC). Il s'agit d'une formalité d'assurance qualité par laquelle tous les projets doivent passer dans le cadre du lancement d'une collaboration entre le PNUD et ses partenaires. Cette réunion permet de passer en revue le contenu thématique des projets avec les parties prenantes du projet et le MAEC qui nous accompagne dans l'ensemble des programmes.

M. BENABDALLAOUI a rappelé sa grande satisfaction quant à la manière dont a été gérée la Troisième Communication Nationale (TCN), qui s'est avérée un grand succès à travers une mutualisation de la démarche à l'échelle de tout le gouvernement, comme jamais auparavant. La TCN a été à l'origine de l'élaboration de la contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) du Maroc, désormais contribution déterminée au niveau national (NDC). Un autre élément très fort a été la collaboration avec le projet de renforcement des capacités sur les faibles émissions (LECB). Par ailleurs, le Maroc est désormais à l'avant-garde de l'adaptation au changement climatique notamment à travers son agriculture. Il disposera demain des outils pour être à la hauteur des enjeux dans le cadre de la présidence de la COP22 et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

M. Rachid TAHIRI, Chef du service du Changement Climatique au Ministère Délégué Chargé de l'Environnement (MdE), a remercié le PNUD ainsi que M. Abdelfetah SAHIBI, Coordonnateur du projet LECB. M. TAHIRI a indiqué que la Quatrième Communication Nationale (QCN) et le Deuxième Rapport Biennal Actualisé (BUR2) sont des engagements à honorer par le Maroc auprès de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) mais aussi un moyen de mettre en œuvre l'action climatique en mobilisant des financements et du renforcement de capacités. Il a rappelé que des contraintes persistent, comme l'accès aux données, leur fiabilité, des insuffisances en matière de connaissances, en rappelant toutefois plusieurs initiatives ayant été initiées pour les pallier. Il convient d'en capitaliser les leçons pour générer des résultats intégrés et cohérents avec le contexte national et international.

- **Présentation du projet**

Mme Amal NADIM, Chargée de programme Energie & Changement Climatique et Point Focal COP22 au PNUD, a réalisé une présentation du projet élaborée avec l'appui de M. SAHIBI. Le contexte du projet a été présenté ainsi que ses défis, objectifs, partenaires, résultats et bénéfices attendus. Le projet a également été présenté sous l'angle de sa durabilité et répliquabilité, de ses risques, de son montage financier et ses modalités de gestion, ainsi que de son cadre de suivi et évaluation.

- **Questions et commentaires**

- Mme Khadija EL HOUDI, Ingénieur général au Haut-Commissariat au Plan (HCP), a souhaité savoir quand la signature du projet allait intervenir, en référence à la durée du projet indiquée (2016 – 2020).

- Elle a également demandé si la contribution prévue à hauteur de 100 000 USD serait en nature ou en valeur.
- Elle a exprimé le souhait qu'à l'occasion de cette QCN, on insiste davantage sur l'institutionnalisation de l'inventaire d'émissions de gaz à effet de serre (GES). En effet, le HCP est particulièrement sollicité concernant les données et souhaiterait être intégré dans la méthodologie afin d'accompagner le processus de manière optimale.
- Mme EL HOUDI a recommandé que davantage de cohérence soit établie entre le projet et la stratégie de développement à faible émissions (LEDS) ainsi qu'avec la NDC, en tenant aussi compte de la stratégie énergétique du fait de sa revue à la hausse (52 % de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030).
- Mme EL HOUDI s'est dite satisfaite de l'approche Genre présentée. On pourrait peut-être mettre en valeur l'enjeu de l'adaptation pour la femme rurale, de même que l'éducation à l'environnement et au changement climatique qui ont vocation à devenir des axes du cursus scolaire.
- Elle a fait remarquer que le secteur industriel a été relativement occulté jusque-là ; il conviendrait qu'à l'occasion de la QCN il trouve toute sa place.
- Concernant la régionalisation, Mme EL HOUDI a noté que la TCN s'était focalisée sur la région Souss-Massa et la problématique des oasis. Désormais on parle de couverture territoriale sans qu'elle soit encore définie : il faudra donc expliquer le choix de certaines régions le cas échéant.
- Mme EL HOUDI a recommandé d'élargir la vision du projet pour le relier à l'ensemble des ODD (et pas seulement à 5 ou 8).
- Mme EL HOUDI a indiqué que ce n'est pas seulement « l'institution statistique » qui sera impliquée du côté du HCP.
- Enfin, elle s'est interrogée sur le risque de manque de volonté politique du pays tel que formulé dans l'analyse des risques. Elle a estimé qu'il n'est pas d'actualité au vu des engagements pris par le Maroc en faveur de la lutte contre le changement climatique.
- En matière de modalités de gestion, elle a recommandé une coordination très forte entre les bureaux d'études qui interviendront (en particulier pour une cohérence dans leur utilisation des données).

M. TAHIRI a précisé qu'un cadre institutionnel est déjà initialisé dans le cadre du projet 4C pour le suivi des inventaires. Il conviendra d'être vigilant sur la complémentarité de l'approche. Concernant l'adaptation, qui était selon lui le maillon le plus faible de la TCN (on se contentait d'orientations), il a souligné le lien entre le projet et le plan national d'adaptation qui traduit une vision nette du Maroc.

- M. TAHIRI a estimé que le rôle du Centre de Compétences Changement Climatique (4C) n'était à ce stade pas assez clair.
- Il a également préconisé de prévoir une articulation entre le projet et les plans territoriaux de lutte contre le réchauffement climatique (PTRC).

M. Hassan TALIB a indiqué que durant le processus TCN, la difficulté principale avait résidé dans la mise à disposition de données fiables et actualisées.

- Il a rappelé qu'il s'agit de communications *nationales*, il a donc suggéré que le MdE en appelle à la chefferie de gouvernement pour mobiliser tous les secteurs afin de mettre à disposition l'ensemble des données.
- M. Omar CHAFKI, de la Direction de la Météorologie Nationale, a confirmé qu'il convenait d'améliorer le traitement de l'adaptation, et de travailler à l'évaluation de la vulnérabilité.
- Mme Fatiha MACHKORI, Chef de la Division des Observations et des Révisions au Ministère de l'Energie et des Mines, a estimé que les inventaires de GES nécessiteront de réaliser des enquêtes pour obtenir des données de qualité en particulier sur la consommation énergétique finale. Cela requiert d'y allouer un budget.

M. Mustapha BENDEHBI, Chef de Service à la Direction du Changement Climatique, de la Diversité Biologique et de l'Economie Verte, a souligné le lien à établir entre l'Accord de Paris et la future Communication Nationale. Les pays doivent notamment mettre en place un cadre de transparence (arrangements institutionnels, systématisation des informations). Il a noté que le budget accordé à la QCN ne va pas permettre de réaliser des études au niveau national ; toutefois, on pourra capitaliser sur l'existant. Il a enfin noté que l'adaptation est bel et bien un enjeu clé surtout pour les pays hors Annexe I de la UNFCCC comme le Maroc. Il faut notamment démontrer l'additionnalité financière permettant l'éligibilité d'un projet d'adaptation aux financements internationaux. La QCN pourra donc permettre d'aider à chiffrer cette adaptation en ce sens. Concernant le BUR, il sera alimenté par les résultats des inventaires. Le Maroc aura intérêt à montrer internationalement qu'il dispose d'un système national d'inventaire fiable.

M. BENDEHBI a salué les commentaires détaillés de Mme EL HOUDI, qui a notamment soulevé l'enjeu de l'éducation et de la sensibilisation, objet de l'article 6 de la UNFCCC à mettre en œuvre par le Maroc.

Mme Houda BELHAJ, Chef de service des Agences des Nations Unies pour le Financement du Développement au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, a remercié le MdE pour cette initiative qui vient concrétiser les efforts déjà fournis, surtout en ce qui concerne l'alignement avec la stratégie nationale pour l'adaptation au changement climatique, le développement des énergies renouvelables, et plus généralement les grands chantiers du Maroc en matière de développement durable.

- Concernant l'Agenda 2030, elle a recommandé de mettre plus clairement en valeur le lien avec les ODD, comme mentionné par Mme EL HOUDI. On pourrait détailler davantage quelques ODD concernés et réfléchir à leurs indicateurs de mesure.
- A propos de la coopération Sud-Sud, il est important de communiquer et mettre en valeur les efforts du Maroc surtout vis-à-vis des pays africains, enjeu stratégique clé pour le MAEC.

M. Abdeltefah SAHIBI, Coordonnateur national du projet LECB, a expliqué que la TCN a livré 3 enseignements essentiels en vue de la QCN :

- Concernant l'adaptation, il convient de déterminer clairement que dans la QCN on a pour objectif de définir un plan national pour l'adaptation.
- Dans le cadre de la QCN, on pourra soit réaliser des études, soit un reporting (ce sont 2 voies différentes). Il a rappelé qu'un système de *measurement, reporting & verification* (MRV) est prévu, de même que l'institutionnalisation du système d'inventaire et de la coordination intersectorielle. Quant au 4C, il sera à intégrer en tant qu'entité du Ministère.
- Actuellement il n'existe pas de comité national, or il est nécessaire de disposer de points focaux pour se positionner à l'international.

- Mme Jihane ROUDIAS, Chargée de Suivi & Evaluation au PNUD, a demandé si malgré le fait qu'une évaluation finale n'était pas prévue, il était possible d'essayer de lui consacrer un budget.

→ M. BENABDALLAOUI a rappelé qu'une évaluation avait été conduite entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> CN. Une revue interne a également contribué à préparer la QCN. Mme NADIM a pris note qu'il serait en effet bon de prévoir une évaluation finale si un budget est disponible.

- M. TAHIRI a indiqué que le MdE souhaiterait un partage des informations relatives à l'évaluation interne de la TCN. M. BENABDALLAOUI a précisé que c'est l'équipe TCN elle-même qui a travaillé sur les moyens d'amélioration, qu'un rapport a été établi et qu'il peut en effet être partagé.
- M. TAHIRI a recommandé de travailler à l'obtention d'un cofinancement. M. BENABDALLAOUI a demandé si le MdE serait disposé à l'envisager. M. TAHIRI a indiqué que le Ministère était très sollicité, mais que la Banque Africaine de Développement (BAD) était disposée à les appuyer.
- En complément de la présentation du projet, M. TAHIRI a souhaité des précisions quant à la ventilation financière du budget du projet entre ses produits.

- M. SAHIBI a expliqué que les Communications Nationales se sont basées jusque-là sur des facteurs d'émission par défaut ; selon lui, il est temps de recourir à des facteurs d'émissions nationaux, bien qu'on ne sache pas encore si le budget le permettra. Le fait que le Maroc n'ait pas encore développé ses propres facteurs d'émission constitue d'ailleurs l'un des remarques du BUR. Un premier travail en ce sens pourra donc être réalisé au début du processus QCN, pour identifier les facteurs d'émissions qu'on est déjà en mesure de produire, et l'appui qu'on pourrait mettre en place pour générer les autres. A titre d'exemple, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a établi une base de données que le Ministère pourrait utiliser pour en tirer au moins quelques facteurs d'émission.

- **Éléments de réponse**

En complément de certaines réponses déjà apportées, Mme NADIM a apporté d'autres éléments de réponse :

- Elle a indiqué que la signature devrait intervenir le plus tôt possible, dès intégration des commentaires dans le document de projet. La prochaine étape sera la signature du PV de cette réunion de LPAC et la soumission du document de projet final au GEF pour accord définitif et signature.
- Concernant les contributions, le gouvernement contribuera en nature à travers l'implication des équipes et le travail réalisé. Mme NADIM a saisi cette occasion pour remercier l'équipe du MdE dont la réactivité et l'appui ont permis au projet de voir le jour, et en particulier M. SAHIBI qui s'est engagé volontairement alors que le projet TCN est terminé.
- Elle a rappelé que l'enjeu de l'institutionnalisation a été largement discuté, de même que le lien entre cette initiative et les autres projets : on veillera à rechercher ces synergies.
- Concernant le lien avec la stratégie énergétique, il a été pris en compte dans la NDC et dans les rapports des scénarios d'atténuation.
- Par ailleurs, la relation du projet avec les ODD est en effet très présente. On tiendra donc compte de la recommandation proposée d'élargir le lien avec davantage d'ODD ; pour le moment, on s'est contenté de lister ceux dont le lien avec le projet est le plus direct.
- L'enjeu de l'adaptation pour les femmes rurales sera en effet très important à prendre en considération.
- On amendera le document de projet pour indiquer que la direction du HCP évoquée (statistiques) ne sera pas la seule impliquée dans la démarche.
- Concernant le risque relatif à la volonté politique, si l'on juge qu'il est inexistant alors on peut le supprimer, bien que selon Mme NADIM on doive tenir compte de l'évolution possible du contexte politique. M. BENABDALLAOUI a complété en indiquant que même si un risque n'est pas à l'œuvre aujourd'hui, l'analyse des risques liés au projet doit prendre en considération des risques potentiels à l'avenir ; on imagine tout ce qui pourrait arriver demain et on propose des mesures d'atténuation, même si un risque est considéré comme très faible comme ici.
- La coordination entre bureaux d'étude a posé un certain nombre de problèmes par le passé, et sera donc un point très important à assurer. Il en va de même pour la coordination intersectorielle.
- Mme NADIM a confirmé la nécessité de travailler davantage sur l'adaptation, maillon faible de la TCN.
- Elle a également confirmé que la collecte de données est un enjeu majeur national, d'où le besoin de disposer d'un système national, prévu par le projet.
- Quant aux enquêtes/études nationales, il n'est malheureusement pas possible à ce stade d'en prévoir ; ce n'est pas l'objectif premier de la QCN et ce n'est pas compatible avec les ressources disponibles à ce jour. M. BENABDALLAOUI a indiqué qu'il est toutefois possible d'établir des collaborations en matière de production, gestion et synthèse de données de manière transparente.
- Mme NADIM a présenté plus en détails la ventilation du budget global entre les différents produits.

- **Conclusion**

M. BENABDALLAOUI a remercié les partenaires et collègues pour leur participation à cette réunion de LPAC. Un certain nombre de recommandations seront ainsi reflétées dans le PV de la réunion ainsi que dans le document de projet.

La QCN sera notamment l'occasion de développer le questionnement autour de la coopération Sud-Sud, qui constitue l'un des objectifs principaux du 4C.

M. BENABDALLAOUI a rappelé qu'en matière d'adaptation, certes des efforts ont été fournis jusque-là grâce aux communications nationales non pas via la production d'études mais à travers un bilan des études existantes ; toutefois, des interrogations demeurent quant à la mesure de l'adaptation et l'accès aux données. Selon lui, le plus important est que les communications nationales jouent un rôle essentiel dans le positionnement du Maroc en matière de finance climatique internationale, grâce à l'équipe mobilisée et à la coordination interministérielle.

Il a également insisté sur l'importance des recommandations émises, notamment en matière de financement international, de nécessité de transparence de la finance climatique. La QCN devra doter le Maroc d'outils lui permettant d'être à l'avant-garde de la mise en œuvre de l'Accord de Paris en garantissant la transparence de son action climatique et en coopérant avec les initiatives existantes.

M. BENABDALLAOUI est enfin revenu sur la question de la territorialité : la QCN pourra se concentrer par exemple sur une zone en cohérence et en synergie au niveau régional, en collaborant avec les programmes existants et dans le cadre des PTRC. Il serait intelligent que l'action climatique s'inscrive dans un cadre global tout en s'intégrant dans les processus de planification locale.

- **Validation du projet**

Le comité local d'examen du projet (LPAC) a approuvé le document de projet à l'issue de la réunion, avec en perspective l'intégration des recommandations précédentes dans le document de projet et dans la mise en œuvre du projet. Une proposition de procès-verbal du LPAC sera diffusée aux partenaires en vue de la finalisation et de la signature de ce PV par les co-présidents du LPAC, dans le cadre de l'approbation finale du projet.

<b>Notes prises par</b>
Valentin HERVOUET
<b>Document revu par</b>
Amal NADIM

**Annexes :**

- **Présentation**
- **Liste des participants**

